



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême - Théâtre d'Angoulême Scène Nationale -
Convention d'objectifs 2020**

DE20191217_24

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Rapporteuse :
Elise VOUVET

Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019
Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 décembre 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

Ont donné procuration :

- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

**Ville d'Angoulême - Théâtre d'Angoulême Scène Nationale
Convention d'objectifs 2020**

Développement des Arts et de la
Culture
id : 2816

Conseil municipal
17 décembre 2019

24

Rapporteuse : Elise VOUVET

Le Théâtre d'Angoulême, Scène Nationale est un équipement culturel majeur pour la Ville et l'ensemble du territoire angoumois.

De par sa vocation et sa labellisation d'état, cet équipement offre une programmation audacieuse et éclectique, accessible au plus grand nombre. Largement ouvert sur les créations nationales et internationales, sa capacité de 854 places (691 places pour la grande salle, 103 places pour le Studio « Bagouet » et 60 places pour l'Odéon) permet l'accueil d'artistes et de compagnies spécialisés dans le théâtre, le théâtre d'objet, la danse, la musique, les arts de la piste, la magie nouvelle...

Le Théâtre accompagne aussi les créations de compagnies accueillies en résidence et celles d'artistes associés, qui recueillent l'adhésion d'un large public. En outre il constitue un support essentiel à l'activité festivalière de notre territoire en accueillant des concerts dans le cadre du festival Piano en Valois, en coordonnant la soirée de clôture du Festival International de la Bande Dessinée ou encore les soirées d'ouverture et de clôture du Festival du Film Francophone d'Angoulême. Enfin il est envisagé par la nouvelle direction, le développement de deux axes de créativité unissant d'une part les arts de l'image et les arts vivants et d'autre part le théâtre et les littératures.

Convaincu du rôle essentiel du Théâtre d'Angoulême comme pilier de l'activité culturelle de notre territoire, la Ville d'Angoulême se positionne comme le premier partenaire de l'Association Scène Nationale.

A ce titre, la collectivité décline son soutien notamment par une aide financière au profit de l'Association précitée.

Dans ce contexte, la Ville envisage l'attribution d'une subvention de 850 000 € au titre de l'exercice 2020.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 850 000 € au profit de l'association Théâtre d'Angoulême – Scène Nationale
- d'approuver la convention d'objectifs 2020 jointe et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Xavier BONNEFONT
- Jean-Philippe POUSSET
- Danielle CHAUVET
- Elisabeth LASBUGUES
- Jacky BOUCHAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 décembre 2019
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-SUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

